



La CoCof a agréé sa première maison communautaire pour personnes âgées - 11-07-2012

Bruxelles -

La Commission Communautaire française de Bruxelles a agréé sa première maison communautaire sur base de la nouvelle législation en matière d'accueil et hébergement pour les personnes âgées, a annoncé mercredi le secrétaire d'Etat bruxellois Emir Kir.

Il s'agit de la maison "Entre Voisins", située à Etterbeek.

La maison communautaire est une forme alternative de logement pour les personnes âgées. Le décret de la Cocof de mars 2007 la définit comme un établissement d'hébergement collectif de personnes âgées de 60 ans au moins, disposant de locaux et d'équipements communs, mettant à disposition des services d'aide ménagère et familiale, et permettant aux personnes âgées d'assurer un projet de vie collectif tout en favorisant leur autonomie et leur indépendance.

Fondée en 2004 et pionnière des maisons Abbeyfield en Belgique, la maison communautaire "Entre voisins" se compose de huit appartements de 40 m² constituant chacun le logement privatif d'un habitant.

Pour Emir Kir, il est donc primordial d'offrir un hébergement collectif de qualité aux personnes âgées, mais il faut tout autant favoriser le développement de nouvelles initiatives en la matière comme le logement communautaire qui permet aux personnes âgées de rester à leur domicile dans de bonnes conditions.

(Belga)



Lavenir.net veille sur vos données personnelles

Lavenir.net accorde la plus haute importance aux données personnelles que vous lui avez confiées. **[Lire notre politique de confidentialité](#)**

L'utilisation de cookies nous permet de personnaliser votre expérience sur notre site et d'analyser notre trafic. Nous partageons des informations sur l'utilisation de notre site avec de partenaires de médias sociaux, de publicité et d'analyse. **[En savoir plus sur l'utilisation des cookies.](#)**